

*Auditeur général*

J'aimerais avoir le temps de faire consigner au compte rendu certaines des choses qui se sont dites alors à la Chambre. Après beaucoup de recherches—je suis retourné jusqu'à 1780—j'ai découvert que l'auteur de la motion, M. Dunning, avait fait remarquer que ce jour-là la Chambre des communes était saisie d'un grand nombre de pétitions protestant contre la situation qui existait dans le pays. Voici les propos que tenait M. Dunning:

Ce jour est réservé, conformément à un ordre adopté précédemment, à l'étude des pétitions des citoyens d'Angleterre, au nombre d'environ quarante, dont elles transmettent les sentiments et les noms sous un volume si considérable de parchemin qu'elles semblent destinées à enterrer plutôt qu'à couvrir la table de l'Orateur.

M. Dunning poursuivait en disant, ainsi qu'en fait foi l'*Annual Register*—on ne disait pas le hansard à l'époque—que:

Cela posait des limites à l'influence accrue, dangereuse et inconstitutionnelle de la Couronne, et aux dépenses démesurées de deniers publics.

Ce fut là un très bon discours; j'espère seulement que les députés qui se soucient du public et de leurs électeurs liront ce qu'on a dit il y a 200 ans et réfléchiront à la façon honteuse—et c'est délibérément que j'emploie ce terme—dont il nous faut à la Chambre rappeler au gouvernement et aux Canadiens la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui et qui se compare à celle que connaissait l'Angleterre il y a près de 200 ans. Nous avions l'impression que les pouvoirs de l'aïeul ou de l'ancêtre de notre Chambre étaient solidement établis. Nous nous rendons compte du contraire.

Nous constatons aussi avec un certain intérêt que cette question avait une telle importance qu'à la page 170 du *Annual Register* de 1780 on y relève les propos suivants:

L'Orateur, en ce jour, a appuyé énergiquement la motion. Il a fait observer que tout en considérant ingrat pour lui de participer aux délibérations et malgré qu'il devait et qu'il devrait user de prudence avant d'imposer ses propres opinions à la Chambre il se présentait des occasions—celle-ci en était une—où il serait criminel de garder le silence. La question à l'étude, avait-il dit, en représentait une d'extrême conséquence pour la Chambre.

L'Orateur prononça ensuite un magnifique discours dont je recommanderais la lecture aux députés d'en face. Si madame l'Orateur ou d'autres titulaires du fauteuil devaient juger à propos de partager les sentiments de l'orateur de l'époque, ce côté-ci de la Chambre n'y trouverait rien à dire, j'en suis sûr. Je mentionne la chose pour signaler à la Chambre, par votre entremise, madame l'Orateur, la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est-à-dire que nous sommes obligés de présenter une motion à la Chambre pour souligner la situation très précaire dans laquelle le Parlement se trouve actuellement.

Ici, nous voyons une alliance tacite entre les libéraux et les néo-démocrates. Il y a un instant, j'ai entendu mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre, applaudir chaleureusement à la motion qui nous a été lue; il n'est pas dit que je ne devrais pas retirer ce que je suis sur le point de dire. Si oui, je le ferai volontiers après avoir entendu son discours. D'autre part, j'ai toujours eu l'impression que ces deux partis croyaient dans le gouvernement à outrance et, jusqu'à un certain point, dans le contrôle parfait exercé par l'exécutif entre les élections.

Cette attitude a sapé le régime parlementaire à la base, et éliminé toute occasion sérieuse pour le contribuable, le consommateur et l'électeur, d'exercer son influence par le truchement de son représentant élu. Et c'est plus particulièrement le cas lorsque l'exécutif est composé surtout d'un petit groupe d'hommes volontaires et arrogants, d'an-

ciens bureaucrates ou de gens semblables qui souffrent des mêmes tares intellectuelles, sociales et politiques dans la recherche de solutions aux problèmes de notre époque. Sa devise était simple: l'État m'appartient et je peux m'en servir à ma guise.

● (1700)

Si nous regardons autour de nous, nous constatons que les dépenses gouvernementales ont atteint près de 40 p. 100 du produit national brut. Tout cela rien que pour les dépenses gouvernementales au Canada. Chose certaine, pour la présente année financière, les dépenses globales du gouvernement fédéral se situeront probablement entre 33 et 35 milliards de dollars, quand tous les prêts, les placements, les avances et les prévisions budgétaires supplémentaires seront présentées. Le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) est très optimiste au sujet des réductions qui seront apportées aux prévisions budgétaires supplémentaires qu'il présentera, mais je suis ici depuis un peu plus longtemps que lui. J'ai vu la chose se produire et je suis persuadé qu'avant la fin de la présente année financière, les dépenses globales du gouvernement pour tous les comptes auront atteint 33 milliards de dollars.

La Chambre ne peut rien changer à environ la moitié de ces dépenses. La moitié de ces dépenses représente les crédits réglementaires, mais monsieur l'Orateur a décidé au cours de la dernière législature qu'on ne peut tenter de les réduire durant leur étude à la Chambre. C'est la décision qui est appliquée actuellement. Le gouvernement peut donc attendre avec complaisance sachant qu'un jour, en juin, tous ces crédits seront automatiquement adoptés. Peu importe ce que nous voudrions faire à ce sujet, ils seront approuvés automatiquement et les ministres, les sous-ministres et les autres avec l'appui de leur majorité servile aux comités peuvent se moquer des comités et dresser à leur gré des obstacles pour empêcher l'examen approfondi des prévisions budgétaires.

Il y a actuellement une crise de l'énergie au Canada qui est riche en énergie, mais qui a 10 ou 20 ans de retard dans ce domaine. Il y a la confusion dans le domaine du transport, une pénurie de logements, des taux élevés d'intérêt, les problèmes de l'immigration et les sombres perspectives du chômage et de l'inflation. Madame l'Orateur, en dépit du fait que le gouvernement actuel détient un pouvoir presque dictatorial, il suffit de mentionner un problème pour que notre pays en souffre.

Avant de traiter tout particulièrement du bureau de l'Auditeur général, qui m'intéresse vivement—quelques-uns de mes collègues vont s'attaquer à la dépense de l'argent des contribuables, à l'étude et à l'examen minutieux des prévisions budgétaires en comité et à la Chambre, aux questions touchant le secret et le refus du gouvernement d'autoriser ses fonctionnaires à faire l'objet de contre-interrogatoires devant les comités—j'aimerais parler d'une déclaration qui est reliée, dans une certaine mesure, à ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit aujourd'hui dans sa déclaration.

Une déclaration attribuée au premier ministre durant son récent voyage en Europe, où il est allé promener son nouveau dada, le prétendu lien contractuel, m'a intrigué. Il aurait dit, paraît-il, que les Canadiens décideront désormais de nos relations avec l'OTAN. Quelle insolence inouïe de la part de ce premier ministre, qui est à peu près l'unique responsable de la dégradation du lien qui nous unit à nos partenaires de l'Alliance atlantique et de la diminution de notre influence dans cette alliance. L'influence et les amitiés dont jouissait le Canada après la